

INFORMATIONS DIVERSES

Aumônerie

Si vous souhaitez être accompagnés spirituellement, vous pouvez contacter l'Aumônerie.

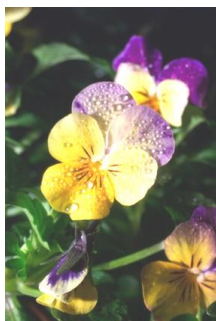
Téléphone Paroisse : 05.62.62.31.65

Téléphone référent Aumônerie : 05.62.05.47.14 / 06.20.70.69.66

Vous pourrez être mis en relation avec les représentants des différents cultes à votre demande.

Chapelle Hospitalière

L'établissement dispose d'une chapelle.



Responsabilité

La surveillance des plaques et des fleurs déposées ne peut être assurée par le personnel de l'établissement.

L'hôpital n'est pas responsable en cas de vols, détériorations ou oublis de ces objets dans l'enceinte de la chambre mortuaire.

HÔPITAL DE PROXIMITÉ

De LOMBEZ-SAMATAN

10, chemin des religieuses
32220 LOMBEZ

 05 62 62 07 07– Fax : 05 62 62 07 08
 secretariatdirection@hopital-lombez.fr



Le Directeur, les médecins et les personnels de l'établissement vous proposent dans ces circonstances douloureuses de faciliter vos démarches en mettant à votre disposition ce guide pratique.

PRISE EN CHARGE DU DEFUNT

Dans le respect des volontés du défunt et de sa famille, les soignants réalisent les soins post mortem, avant de transférer le corps du défunt vers la chambre mortuaire.



N'hésitez pas à faire part de vos souhaits.

L'équipe de soins vous remettra les effets personnels du défunt dans le service après signature de l'inventaire.

ESPACE D'ACCUEIL MORTUAIRE

Vous avez deux possibilités :

Maintien du corps au dépositaire de l'établissement :

L'Hôpital de Proximité dispose d'une chambre mortuaire, son tarif est de 21,73 € par jour à partir du 4^{ème} jour. Dans ce lieu, une salle de présentation du défunt est mise à votre disposition afin de vous permettre de vous recueillir. Le personnel de l'établissement en poste se détachera pour vous accompagner de préférence de **9h30 à 11h30 et de 14h30 à 17h30**.

Sortie du corps de l'établissement :

- Le corps de votre défunt peut reposer dans la chambre funéraire des pompes funèbres. Il vous sera alors proposé un accueil professionnel et personnalisé.
- Un retour de corps à domicile pourra être organisé par l'entreprise des pompes funèbres.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES A EFFECTUER LORS DU DECES D'UN DE VOS PROCHES




Qui accomplit les démarches ?

Vous-même ou l'entreprise des pompes funèbres que vous avez choisie.

Où effectuer les formalités ?

Après de l'officier de l'état civil de la commune du lieu de décès

Quelles sont les pièces administratives nécessaires à présenter ?

-  Le certificat de décès.
-  Le formulaire renseigné et signé du choix des pompes funèbres, du transport et du choix de destination du corps (avec ou sans mise en bière).
-  Le livret de famille ou l'acte de naissance du défunt ou une pièce d'identité

ORGANISATION DES OBSEQUES

Vous avez le choix des pompes funèbres.

La liste des pompes funèbres et des chambres funéraires du Gers et de Haute-Garonne vous sera donnée, si vous le souhaitez, par les professionnels de santé de l'hôpital.

